RAPPORT D'ACTIVITÉ

DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

2008

association PRÉVENTION ROUTIÈRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU 12 JUIN 2009

DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS

SOMMAIRE

Éditorial du président 2

Le bilan 2008 des accidents de la route 4

Les actions de l'association Prévention Routière en 2008 6

- L'éducation et la formation
- L'information et la sensibilisation
- Les actions auprès des conducteurs responsables d'infractions
- Les actions en entreprise

La vie de l'association 19

- Les comités départementaux
- Les membres adhérents et donateurs de l'association
- Les moyens humains et financiers

L'organisation de l'association 23

Après une année 2007 en demi-teinte, l'année 2008 a connu des progrès significatifs dans la lutte contre l'insécurité routière, avec une baisse de 7,5 % du nombre de tués et de 11,2 % du nombre de blessés (- 14,7 % pour les blessés hospitalisés). Malgré cela, douze personnes trouvent encore la mort chaque jour dans un accident de la route et l'objectif fixé par le président de la République de réduire à 3 000 le nombre de tués en 2012 ne pourra être atteint qu'en maintenant – et sans doute en renforçant – les politiques mises en œuvre.

Les accidents de la route représentent toujours la première cause de mortalité pour les jeunes âgés de 18 à 24 ans. Le nombre de tués dans cette tranche d'âge a même augmenté en 2008 alors que notre pays est déjà l'un des pays d'Europe où les jeunes conducteurs se tuent le plus. Sans compter ceux qui, ayant la vie sauve, gardent de graves séquelles à vie.
C'est pourquoi notre association a souhaité rappeler dans une campagne menée à la fin de l'année que, pour elle, « Mourir à 20 ans sur la route n'est pas une fatalité ». Elle a, tout au long de l'année 2008, renforcé ses actions et concentré ses efforts pour mettre fin à cette hécatombe.

Sur l'alcool, tout d'abord, qui est devenu – tous âges confondus – la première cause d'accident mortel en France devant la vitesse. Ce phénomène est accentué pour les jeunes par l'apparition du « binge drinking » – souvent qualifié en français de « défonce » – dont les médias se sont largement fait l'écho.
Les pouvoirs publics, lors d'un Comité interministériel de sécurité routière réuni en février 2008, ont pris un certain nombre de décisions pour lutter contre les ravages de l'alcool au volant. Beaucoup d'entre elles reprenaient les demandes exprimées par notre association dans sa pétition lancée en 2007 « Les jeunes ont assez trinqué ».

Il en va ainsi de l'installation d'éthylotests antidémarrage dans les cars de transport d'enfants à partir de la rentrée scolaire 2009 et de leur généralisation à titre de peine complémentaire pour les conducteurs condamnés pour alcoolémie délictuelle.
D'autres mesures, que nous avions demandées, ont également été décidées, comme la mise à disposition d'éthylotests dans les lieux de consommation d'alcool et une réglementation plus stricte du sponsoring des soirées étudiantes par les producteurs d'alcool. Plus d'un an après, ces mesures n'ont pas encore été mises en œuvre et notre association reste vigilante afin qu'elles entrent rapidement en application.

L'association Prévention Routière est également très préoccupée par les accidents de cyclomoteurs qui représentent la moitié des tués dans un accident de la route chez les adolescents. C'est pourquoi elle a renforcé ses actions dans ce domaine : nouveau kit pédagogique pour les enseignants, campagne de sensibilisation auprès des jeunes. Elle a par ailleurs demandé aux pouvoirs publics de créer un véritable permis de conduire pour pouvoir accéder au cyclomoteur à partir de 14 ans et de mettre en place un contrôle technique des deux-roues motorisés afin, notamment, de mettre fin à la pratique illégale et dangereuse – et hélas pourtant répandue – du débridage.

Sur tous ces sujets, le rôle de l'éducation routière est essentiel et les enseignants doivent, comme le demande sans relâche notre association, s'impliquer davantage. Pour

APR/Hervé Boutet

les y inciter, elle a créé en 2008 un concours – « Les Clés de l'éducation routière » – qui récompensera chaque année les meilleurs projets menés par les équipes pédagogiques.

La dimension européenne de la politique de sécurité routière prend aujourd'hui de plus en plus d'importance, certaines mesures ne pouvant être appliquées ou produire leur plein effet que si elles sont adoptées au niveau de l'Union. C'est pourquoi l'association Prévention Routière a renforcé en 2008 son dialogue avec les instances européennes, soit directement, soit par le relais de l'ETSC (European Transport Safety Council) dont elle est membre. Elle entend également apporter sa contribution à l'élaboration, en cours actuellement au niveau communautaire, du quatrième programme européen de sécurité routière (2010-2020).

L'association Prévention Routière s'est également beaucoup battue au cours du deuxième semestre pour que soit adoptée une proposition de directive transfrontalière qui permettrait que les conducteurs infractionnistes en provenance d'autres pays européens soient sanctionnés au même titre que les conducteurs nationaux. Concrètement, ce texte prévoit l'échange de données électroniques permettant d'envoyer les avis de contravention à l'étranger pour les quatre types d'infractions au Code de la route les plus fréquentes (excès de vitesse, alcool au volant, non-port de la ceinture et franchissement de feu rouge). Bien que massivement approuvée par le Parlement européen, cette proposition de directive n'a pas été adoptée par le conseil des ministres des Transports. Notre association continuera à se battre pour qu'elle soit adoptée dans les mois qui viennent.

Vous êtes nombreux à avoir soutenu notre association en 2008 et nous vous en remercions. Nous comptons sur vous en 2009 car le combat pour la vie que nous menons au quotidien doit continuer à faire l'objet de notre part d'une mobilisation de chaque instant.

Bernard Pottier, président de l'association Prévention Routière

LE BILAN 2008 DES ACCIDENTS DE LA ROUTE

CHAQUE JOUR 12 MORTS ET 250 BLESSÉS SUR LES ROUTES FRANÇAISES…

L'année 2008 a permis de retrouver une dynamique positive en matière de lutte contre l'insécurité routière, après une année 2007 décevante : baisse de 9,7 % du nombre d'accidents corporels, de 7,5 % du nombre de personnes tuées, de 11,2 % du nombre de personnes blessées et de 14,7 % du nombre de blessés hospitalisés.
Ce progrès significatif reste néanmoins légèrement en dessous du rythme d'amélioration que nécessite l'objectif fixé par le président de la République de limiter à 3 000 le nombre de personnes tuées en 2012. Cet objectif, qui nécessite d'atteindre une baisse de 30 % en 4 ans du nombre de tués, est à nos yeux accessible dès lors qu'une volonté politique forte demeure.

Bilan 2005-2008 des accidents de la route

	Tués (sur le coup ou dans les 30 jours qui suivent l'accident)	Variation annuelle	Blessés	Variation annuelle	Hospitalisés plus de 24 H	Variation annuelle
2005	5 318	- 4,9 %	108 076	- 0,3 %	39 811	-
2006	4 709	- 11,5 %	102 125	- 5,5 %	40 662	2,1 %
2007	4 620	- 1,9 %	103 201	1,1 %	38 615	- 5,0 %
2008*	4 274	- 7,5 %	91 669	- 11,2 %	32 930	- 14,7 %

Source : Observatoire national interministériel de sécurité routière.
* Bilan provisoire paru en janvier 2009.

Parmi les points les plus préoccupants de l'année 2008, il faut relever :
• le pourcentage de conducteurs contrôlés avec une alcoolémie positive lors de leur accident qui reste stable, soit 5,5 % des conducteurs impliqués dans les accidents corporels et 16,3 % des conducteurs impliqués dans les accidents mortels ;
• l'implication des jeunes de 18 à 24 ans, pour lesquels le bilan s'est aggravé en 2008 (+ 1,7 %) ;
• l'insécurité des motocyclistes et cyclomotoristes, qui n'a que très peu régressé ces dernières années.

VITESSE : CE QU'IL RESTE À FAIRE

La vitesse moyenne des véhicules en France a baissé de près de 10 km/h en 6 ans (voir ci-contre). Cette baisse des vitesses pratiquées, obtenue en grande partie par la mise en place de radars automatiques, a permis de sauver de nombreuses vies, puisqu'en moyenne une baisse de la vitesse de 1 % génère une réduction de 4 % du nombre de tués sur les routes.

De nombreuses initiatives peuvent encore être prises pour lutter contre les vitesses excessives :

• en agglomération, développer les zones de circulation apaisée (zones 30, zones de rencontre) ;

• améliorer la signalisation routière, afin que les limitations de vitesse soient crédibles, bien vues et respectées ;

• sur les nouveaux véhicules, généraliser les limiteurs volontaires de vitesse ;

• promouvoir le développement de l'Intelligent Speed Adaptation (installation de surveillance d'allure) tel que le système Lavia en France ;

• au niveau européen, harmoniser les vitesses limites, afin que les constructeurs ne soient plus incités à fabriquer des véhicules atteignant des vitesses déraisonnables ;

• mettre fin à l'impunité des conducteurs de véhicules immatriculés dans d'autres pays de l'Union européenne.

Baisse de la vitesse moyenne et du nombre de tués depuis 2001

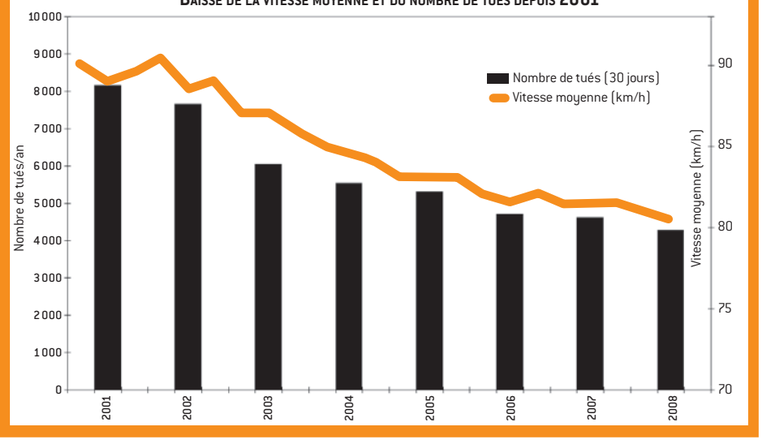

LES PRINCIPAUX FACTEURS HUMAINS D'ACCIDENTS EN FRANCE

L'alcool : l'alcool est présent dans 10,5 % des accidents corporels et dans 29 % des accidents mortels survenus en 2007. Hormis les conducteurs de 65 ans, moins fréquemment impliqués dans ce type d'accident, toutes les classes d'âges sont concernées. On estime qu'en 2007, ce sont plus de 1 000 vies qui auraient pu être sauvées si tous les conducteurs avaient respecté la limite légale d'alcoolémie.
Le dépassement des limitations de vitesse : même s'il est en fort recul ces dernières années, ce comportement concerne encore près de 37 % des automobilistes et environ 47 % des conducteurs de poids lourds et des motocyclistes en 2007. Et si tous les conducteurs avaient respecté les limitations de vitesse, ce sont au moins 900 vies qui auraient pu être sauvées.
La ceinture de sécurité : son utilisation a continué de progresser au cours des dernières années, mais néanmoins près de 400 vies auraient encore pu être sauvées en 2007 si chacun avait bouclé sa ceinture, à l'avant comme à l'arrière.
Le cannabis : les premiers tests salivaires de détection des produits stupéfiants commencent tout juste à être utilisés par les forces de l'ordre. On estime que la conduite sous l'effet d'une consommation de cannabis a coûté la vie à 115 personnes en 2007.
La fatigue ou la somnolence : relevé dans 2,8 % des accidents mortels sur l'ensemble du réseau, ce facteur est en cause dans 1 accident mortel sur 3 sur les autoroutes.
L'usage du téléphone portable : au volant, l'usage du téléphone est responsable d'une perte d'attention qu'il soit tenu en main ou utilisé avec un kit main libre. Le seul téléphone tenu en main serait impliqué dans 6 ou 7 % des accidents corporels.

Évolution 2001-2008 du nombre de tués en Europe en pourcentage
d'après Care* mars 2009

L'insécurité routière en Europe (estimations pour l'année 2008)
d'après Care* mars 2009

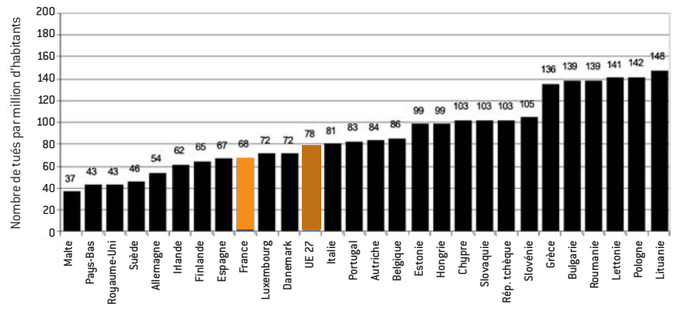

L'EUROPE À PARIS

Plusieurs manifestations européennes ont été organisées au cours du deuxième semestre 2008 en France, avec la participation de l'association Prévention Routière.

13 octobre 2008. Deuxième « Journée européenne de la Sécurité routière » à Paris, à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne. Plus de 600 personnes ont participé à cette journée consacrée à « la sécurité routière en zone urbaine ».

17 octobre 2008. « ETSC's Road Safety PIN Talk » à Paris. Cette rencontre proposée par l'Europeen Transport Safety Council (ETSC) et l'association Prévention Routière a réuni environ 70 experts, sur le thème des « échanges de bonnes pratiques entre les États membres afin de progresser en matière de prévention et de sécurité routière ».

2 décembre 2008. « Safe & Sober Talk » à Paris. Là encore, organisée conjointement par l'ETSC et l'association Prévention Routière, cette table tonde avait pour objectif de promouvoir des mesures plus rigoureuses, et surtout plus efficaces, contre le fléau de la conduite sous influence de l'alcool et/ou de drogues.

UNE TENDANCE GLOBALEMENT FAVORABLE EN EUROPE

Avec une première estimation à - 9 % de baisse du nombre de tués, l'Union européenne des 27 a progressé de manière encourageante en 2008. Les progrès ont été particulièrement importants en Espagne (- 21 %), dans certains pays de l'Est (- 33 % en Lituanie) ainsi qu'au Royaume-Uni (- 14 %), en Suède (- 11 %), en Allemagne (- 10 %) et en Belgique (- 14 %). Seuls quelques pays ont vu leurs résultats se dégrader, en particulier la Roumanie et la Bulgarie.
Avec un nombre de tués proche de 39 000, l'objectif de la Commission européenne d'abaisser à 27 000 le nombre de tués en 2010 semble malheureusement hors de portée.

* Care : base de données de l'Union européenne

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIERE EN 2008

APR/Caroline Doutre

L'ÉDUCATION ET LA FORMATION

L'éducation routière est depuis toujours une priorité pour l'association Prévention Routière. Par les interventions que ses comités départementaux mènent sur le terrain et le matériel pédagogique qu'elle met à la disposition des enseignants et des municipalités, elle participe à la sensibilisation de près de 2 millions de jeunes chaque année.

DES INTERVENTIONS D'ÉDUCATION ROUTIÈRE EN MILIEU SCOLAIRE

Coordonnées et mises en œuvre par les comités départementaux de l'association Prévention Routière, les actions en milieu scolaire ont cette année concerné un peu plus de 1, 3 million d'enfants et d'adolescents.
Ces interventions s'appuient sur l'utilisation des différents supports multimédias conçus par l'association et financés par les assureurs de la Fédération française des sociétés d'assurance (FFSA) : « Sur les pas de Tom et Lila », « Être piéton », « Moduloroute », « Autopsie d'un accident » ou encore « Alcool, cannabis et conduite »...
Elles consistent également à mettre en place des exercices pratiques de maniabilité et de circulation en milieu protégé puis en milieu réel (piéton, vélo, cyclomoteur).

L'association Prévention Routière dispose de 600 aires d'évolution (ou pistes d'éducation routière) réparties sur l'ensemble du territoire national et de 30 centres d'éducation routière, animés avec l'aide de représentants des forces de l'ordre (gendarmes, policiers, CRS) et de plus en plus avec l'aide de fonctionnaires des collectivités locales ou de bénévoles de l'association.
L'association a par ailleurs poursuivi son implication dans les actions conduisant à l'obtention du Brevet de sécurité routière (BSR) : plusieurs comités départementaux proposent aux adolescents une formation à la conduite d'un cyclomoteur qui dépasse très largement la formation pratique minimale obligatoire de cinq heures. Ces formations sont fréquemment organisées avec le concours d'auto-écoles et le soutien des conseils généraux.

ÉDUCATION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE : UN ÉTAT DES LIEUX

Convaincue que les enseignants ont un rôle crucial à jouer dans l'éducation routière, en 2008, l'association Prévention Routière a mené auprès d'eux une étude pour mieux comprendre leurs attentes et leurs difficultés en termes d'éducation aux risques routiers.

Cette étude montre que les enseignants s'investissent encore insuffisamment dans l'éducation routière. Pourtant, plus des deux tiers d'entre eux sont favorables à ce que les programmes scolaires prévoient un volume annuel d'heures consacrées à l'éducation routière. Mais beaucoup rencontrent des difficultés : manque de temps et, surtout, manque de formation.

C'est pourquoi l'association Prévention Routière a rappelé aux pouvoirs publics trois demandes qu'elle souhaite voir mises en œuvre pour développer l'éducation routière à l'école :

- **nommer un référent sécurité routière dans chaque collège et lycée ;**
- **mettre en place une formation obligatoire à l'éducation aux risques pour les enseignants dans les IUFM (Instituts universitaires de formation des maîtres) ;**
- **rendre obligatoire une heure d'éducation routière par mois de la maternelle à la terminale.**

LA FORMATION DE FORMATEURS

Les moniteurs d'éducation routière

Pour mener à bien ses actions en milieu scolaire, l'association Prévention Routière bénéficie du concours de nombreux moniteurs d'éducation routière relevant de divers organismes (essentiellement employés et policiers municipaux mais aussi gendarmes, policiers nationaux et bénévoles). Pour former ces moniteurs, l'association a organisé et animé en 2008, 33 stages de trois à cinq jours. Ce sont 457 moniteurs d'éducation routière qui ont ainsi été formés.

Les enseignants

Convaincus que la formation des enseignants constitue l'un des leviers essentiels du développement de l'éducation routière dans le cadre scolaire, le centre national de l'association Prévention Routière et plusieurs comités départementaux ont mis en place des formations à l'intention des enseignants. Ces formations ont également accueilli des infirmières scolaires particulièrement impliquées dans des actions de prévention liées à la consommation d'alcool ou de cannabis.

Les formateurs de jeunes en difficulté

Au fil des années, le permis de conduire est devenu un véritable passeport pour l'insertion. Pour un certain nombre de jeunes, cet accès est particulièrement difficile : difficultés financières ou difficultés liées à un faible niveau de compétences scolaires, voire, pour certains d'entre eux, à l'illettrisme.
Face à ce constat, l'association Prévention Routière a poursuivi son partenariat avec, d'une part, la Fédération des associations de la route pour l'éducation (Fare) et, d'autre part, les Établissements d'insertion de la défense (EPIDe) appelés plus communément « Centres défense 2e chance ».
Ces structures associatives (pour celles affiliées à la Fare) ou sous tutelle de l'État (EPIDe) accueillent chaque année plusieurs milliers de jeunes, avec pour vocation de les aider dans le cadre de leur insertion sociale et professionnelle.
L'accès au permis de conduire et la sensibilisation aux conduites à risques faisant partie intégrante de cette insertion, l'association a apporté sa contribution à deux niveaux :

- en mettant à la disposition des formateurs les supports pédagogiques qu'elle a réalisés à destination des jeunes : « Autopsie d'un accident », « Moduloroute », « Cyclo expérience » et « Alcool, cannabis et conduite » ;
- en organisant plusieurs journées de formation destinées aux formateurs de ces structures.

UN ESPACE INTERNET ET UN CD-ROM POUR LES CYCLOMOTORISTES

Tous les ans, plus de 5 600 cyclomotoristes de 14 à 17 ans sont victimes d'un accident de la route et plus de 120 d'entre eux sont tués. L'accident de cyclo est la première cause de mortalité sur la route dans cette tranche d'âge. C'est en effet à l'adolescence que se fait le plus souvent l'accès au deux-roues motorisé. Or cette période se caractérise souvent par des comportements à risques.

Afin de sensibiliser les jeunes aux dangers liés à la conduite d'un cyclo et d'aider les enseignants à aborder cette thématique, l'association Prévention Routière a créé, avec le soutien des assureurs de la FFSA, « Cyclo expérience ». Composé de nombreux tests interactifs (enquêtes à partir de reconstitutions d'accidents, tests de personnalité, évaluation

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2008

de l'équipement…), « Cyclo expérience » est en ligne sur le site Internet de l'association www.preventionroutiere.asso.fr.
Une version CD-Rom destinée aux formateurs de l'association et aux enseignants des collèges et lycées permet d'animer un débat en classe sur cette thématique. Sept mille exemplaires de ce nouveau support ont été diffusés en 2008.

UNE LARGE DIFFUSION DE SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

Plus de 20 000 supports pédagogiques ont été diffusés en 2008 par les comités départementaux de l'association Prévention Routière aux enseignants. L'association Prévention Routière dispose désormais d'une collection complète de supports pédagogiques qu'elle a conçue pour chaque tranche d'âge et mode de déplacement. L'ensemble de ces supports est validé par le ministère de l'Éducation nationale. Le support « Alcool, cannabis et conduite » a, en outre, été validé par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les toxicomanies (MILDT).

À travers ses comités départementaux, l'association Prévention Routière a participé, comme chaque année, à de nombreux événements « grand public » de sensibilisation (forums, salons…). Il faut noter en particulier sa présence au Salon européen de l'Éducation (au mois de novembre à Paris).

IMPLIQUER AUSSI LES PARENTS…

Des actions en partenariat avec les associations de parents d'élèves

Les comités départementaux de l'association Prévention Routière entretiennent des relations étroites avec les associations locales de parents d'élèves et bon nombre d'entre eux mènent des actions conjointes.

Lors de la rentrée scolaire 2008, l'Association de parents d'élèves de l'enseignement libre (Apel) a ainsi relayé l'opération de rentrée scolaire « Priorité vos enfants » dont le thème était cette année : « Sur la route, vos enfants ne voient pas comme vous » (cf. page 9). L'Apel et l'association Prévention Routière ont également élaboré conjointement des opérations de vérification des bicyclettes et des cyclomoteurs aux abords des établissements scolaires.

Un jeu pour toute la famille : « 1, 2, 3, Roulez ! »

Élaboré par l'association Prévention Routière avec la société Play Bac connue pour ses « Incollables », le jeu « 1, 2, 3, Roulez ! » permet de s'amuser tout en partageant des connaissances sur le thème de la prévention routière. Grâce à ses cinq niveaux de difficulté (CP-CE, CE2-CM1-CM2, collège, lycée-étudiant, adulte), toute la famille peut jouer en répondant aux 800 questions proposées et regroupées en cinq thématiques : « Histoire », « Code de la route », « Environnement», « Comportement » et « Technologie ». Ce jeu a pu être édité et diffusé grâce au soutien des assureurs de la FFSA.

LES ACTIONS AU BÉNÉFICE DES SENIORS

Près de 20 000 seniors ont bénéficié cette année de stages de remise à niveau organisés par les comités départementaux de l'association. Ces stages ont pour vocation d'aider les seniors à rester mobiles le plus longtemps possible, en réactualisant leurs connaissances et en leur apportant tous les conseils pour être le plus à l'aise possible dans leur activité de conduite (santé, choix du véhicule, etc.). Certains de ces stages sont complétés par un audit de conduite au cours duquel le senior va pouvoir faire part des difficultés qu'il rencontre dans certaines situations et recevoir des conseils personnalisés.

Un concours pour inciter les enseignants à agir

Le concours « Les Clés de l'éducation routière », dont la première édition a été lancée en 2008, a pour ambition de récompenser les initiatives les plus originales et les plus marquantes des enseignants ou des établissements scolaires en matière d'éducation routière, de les mettre en valeur et de les faire connaître. Ce concours, dont les résultats seront proclamés en juin 2009, comporte 4 catégories :
- actions pour les élèves des cycles 1 et 2 des écoles (de la maternelle jusqu'au CE1) ;
- actions pour les élèves du cycle 3 des écoles (CE2 à CM2) ;
- actions pour les élèves des collèges ;
- actions pour les élèves des lycées.

Le meilleur projet de chacune des catégories sera récompensé par un lot d'une valeur de 2 000 € offert par les assureurs de la FFSA et destiné à développer de nouvelles actions d'éducation routière, ainsi que par des supports pédagogiques.

L'INFORMATION ET LA SENSIBILISATION

LE PROGRAMME « PENSER À RENTRER EN VIE »

L'association Prévention Routière a poursuivi en 2008, avec le soutien des assureurs de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), le programme d'actions « Penser à rentrer en vie ». Ce programme de cinq ans (lancé en 2004) a pour objectif de réduire le risque routier chez les jeunes par la réalisation d'études et de recherches visant à mieux comprendre le risque les concernant, l'édition et la diffusion de documents pédagogiques dans les établissements scolaires et la réalisation d'actions et campagnes de sensibilisation.

Le site www.priorite-vos-enfants.fr

Ce site est destiné aux parents pour les aider dans leur rôle d'éducation routière. Ils peuvent y trouver des conseils par tranches d'âge (de 0 à 20 ans) et par usages (piéton, cycliste, cyclomotoriste, passager ou conducteur de voiture…), des jeux interactifs et des conseils d'experts. Plus de 500 000 parents ont visité le site en 2008 pour une durée moyenne de 7 minutes. Quarante-deux mille familles se sont inscrites pour recevoir régulièrement par courriel des informations et conseils pratiques adaptés à l'âge de leurs enfants.

De nouveaux jeux ont été mis en place : le premier, « La Palette magique », propose aux enfants de moins de 6 ans, grâce au coloriage et au déplacement d'objets, de repérer les dangers de la circulation ; le deuxième, « Ballades en balade », est composé de comptines et de jeux audio éducatifs pour occuper les enfants en voiture. Une page « Alcool, cannabis et conduite » a également été conçue pour les parents d'adolescents.

Avant les départs en vacances, le site a proposé aux parents de télécharger le cahier « Drôle de route ! » proposant 21 jeux ludiques et pédagogiques sur la sécurité routière.

Parallèlement, 130 000 exemplaires de ce cahier ont été imprimés et diffusés via le réseau Balado dans les lieux fréquentés par les familles (parcs d'attractions, musées pédagogiques…).

Lors de la rentrée des classes, 200 000 parents ont visionné la vidéo « Attention, votre enfant ne voit pas comme vous ! » mettant en scène Arthur – 6 ans – et sa maman, sur le chemin de l'école. L'écran, divisé en deux, montrait les différences entre ce que voient un enfant et un adulte dans la circulation et insistait sur la nécessité d'en tenir compte dans les conseils d'éducation routière. Parallèlement, une action de sensibilisation, menée par les comités départementaux de l'association, a été organisée dans 500 écoles en France. L'objectif était d'alerter les parents sur les dangers du trajet scolaire et de les inciter à visiter le site www.priorite-vos-enfants.fr.

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2008

Capitaine de soirée

Organisées depuis 10 ans, ces opérations ont pour objectif d'inciter les jeunes – et les moins jeunes – à choisir, avant de sortir, leur « capitaine de soirée », celui qui ne boira pas pour raccompagner les autres. Les études montrent que ce réflexe est maintenant connu et adopté par de plus en plus de jeunes mais qu'il reste à convaincre une minorité qui n'a pas encore conscience des risques de l'alcool pour la conduite.

Les comités départementaux de l'association et leurs jeunes bénévoles se sont mobilisés tout au long de l'année à l'entrée des boîtes de nuit et des festivals de musique pour convaincre les jeunes de désigner leur « capitaine de soirée » et ont vérifié en fin de soirée, grâce à des éthylotests, que ceux-ci avaient respecté leur engagement.

L'association a également adressé un mailing à 4 000 bureaux des élèves (BDE) et à 6 500 responsables d'établissements de l'enseignement supérieur, pour les alerter sur le danger des soirées étudiantes trop souvent alcoolisées, leur proposer de mettre à leur disposition du matériel de sensibilisation (éthylotests, affiches) et leur demander de prévoir un dispositif (bénévoles à l'accueil, prix plus bas pour les boissons sans alcool…) afin de limiter les risques de l'alcool et de la conduite.

Le 28 juin 2008, l'association a organisé une opération de sensibilisation dans les bars et les rues de 53 villes afin d'insister sur la nécessité de désigner – dès la fin de l'après-midi – son « capitaine de soirée » et de remettre aux jeunes un éthylotest.

Au cours de l'année, 350 000 éthylotests ont été distribués par les comités départementaux de l'association.

5e Nuit des Capitaines de soirée

La 5e Nuit des Capitaines de soirée a été organisée le 11 octobre dans 151 discothèques. L'objectif, cette année, était de s'adresser en priorité à ceux qui ne désignent pas encore leur « capitaine de soirée ». Pour eux, les « Captains' Angels », accessibles à tout moment par Internet ou par téléphone portable, proposaient un mode de désignation rapide et ludique : en tapant le nom et le numéro de téléphone portable de chacun de ses amis ayant le permis de conduire, un jeune pouvait demander aux « Captains' Angels » de choisir par tirage au sort le « capitaine de soirée ». Ce dernier recevait un appel pour le prévenir qu'il avait été désigné et ses amis un texto. Le site mis en place à cette occasion a reçu 125 000 visites. Une campagne a également été menée dans le journal *Métro* et sur NRJ.

« Mortel scooter »

L'accident de cyclomoteur est, pour les jeunes de 14 à 17 ans, la première cause de décès et de blessures sur la route, beaucoup de jeunes gardant à la suite de ces accidents un handicap à vie.
L'objectif de la campagne « Mortel scooter » était de combattre le sentiment d'immortalité des adolescents et de les confronter à la réalité en leur montrant, sans discours moralisateur, les conséquences de certains comportements sur la route. Pour cela, un site www.mortelscooter.fr a été mis en place et proposait plusieurs types de vidéos : les récits de Jorick, Vincent, Mamadou et Marie-Amélie, quatre jeunes victimes d'un accident de cyclomoteur, tous lourdement handicapés, parlant de leur vie après l'accident ; des témoignages de jeunes professionnels (une infirmière urgentiste, un kinésithérapeute spécialisé en rééducation, deux mécaniciens…) confrontés quotidiennement aux accidents de cyclomoteurs.
Pendant tout le mois de novembre, les témoignages des quatre jeunes victimes d'accident ont également été diffusés sur les radios Skyrock, Fun radio et NRJ.
Le site a été visité par un peu plus de 500 000 jeunes et la campagne s'est prolongée par une opération de sensibilisation menée avec les comités départementaux de l'association à la sortie des collèges et lycées.
La campagne a reçu le prix Top Com (section multimédia) et le prix Marketing jeunes (catégorie communication institutionnelle).

LES CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

« Pour nous, mourir à 20 ans sur la route n'est pas une fatalité »

L'association a profité des fêtes de fin d'année pour lancer une nouvelle campagne dans la presse et en affichage afin de rappeler que, malgré la baisse du nombre de tués et de blessés au cours des dernières années en France, les accidents de la route demeurent la première cause de mortalité chez les 15-24 ans. Vingt-trois jeunes trouvent la mort chaque semaine dans un accident et la France est l'un des pays de l'Union européenne où les jeunes se tuent le plus sur la route.
Le visuel de la campagne représentait un jeune homme au volant de sa voiture, heureux de vivre et insouciant. Un cercueil, placé au-dessus du toit, rappelait les risques encourus par les jeunes conducteurs. La signature « Pour nous, mourir à 20 ans sur la route n'est pas une fatalité » appelait à la mobilisation de tous contre cette hécatombe et incitait les Français à soutenir l'action de l'association.
Cette campagne a été diffusée en affichage dans les grandes villes de province grâce à un partenariat avec CBS Outdoor, JC.Decaux et des afficheurs indépendants et dans la presse écrite (*Le Monde*, *Le Parisien*, *Libération*, *Le Journal du dimanche*, *L'Express*, *Le Figaro magazine*, *Paris Match*, *VSD*, *La Vie*, *Télé 7 jours*, *Télé Star*…).

« Zou le Tatou » repart en campagne

L'association, avec ses partenaires MMA, Norauto et le soutien de la Commission européenne, a renouvelé la campagne « Zou le Tatou ». Selon une enquête réalisée par l'association, avec le concours de la préfecture de Police de Paris, 1 enfant sur 10 n'est pas attaché en voiture et 7 sur 10 sont mal attachés (oubli du rehausseur, enfant installé à l'avant, dispositif mal installé, ceinture mal positionnée…).
C'est pourquoi la campagne 2008 insistait sur les erreurs à ne pas commettre lorsque l'on fait voyager un enfant en voiture. Dix spots ont été réalisés à partir de situations de la vie quotidienne ; le personnage de « Zou le Tatou » y intervient pour corriger les erreurs commises et donner les bons comportements à adopter.
Ces spots ont été diffusés tous les jours, du 18 février au 27 avril, sur la chaîne de télévision Gulli.

Ces spots ont également été repris dans un kit pédagogique diffusé à 5 000 exemplaires aux enseignants de maternelle et de primaire.
Les comités départementaux sont intervenus tout au long de l'année dans les classes et à la sortie des écoles pour sensibiliser enfants et parents aux bons gestes en voiture et diffuser 100 000 kits aux enfants, contenant un CD-audio avec un conte et une chanson « Zou le Tatou », un cahier de jeux, une toise murale et un autocollant. Enfin, un site www.zouletatou.fr a été créé.

« Somnolence au volant… pausez-vous ! »

La somnolence au volant est devenue la première cause d'accident sur autoroute (un accident sur trois). Selon une étude menée par les sociétés d'autoroutes, 28 % des conducteurs déclarent avoir souffert de somnolence au moins une fois dans l'année. C'est pourquoi l'association Prévention Routière et l'Association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péage (ASFA) ont à nouveau mené une campagne pour inciter les conducteurs à s'arrêter et à faire une sieste réparatrice lorsqu'ils souffrent de somnolence au volant. Trois cent mille CD-Rom « Somnolence au volant… pausez-vous ! » ont été distribués pendant le week-end des 7 et 8 mai et durant toute la période estivale sur les « espaces détente ».

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2008

« Au volant, c'est la messagerie qui répond »

L'association a également participé à une campagne réalisée par l'Association française des opérateurs de mobiles (AFOM), diffusée sur France Info et Europe 1 pendant les deux mois d'été, pour inciter les conducteurs à ne pas utiliser leur téléphone lorsqu'ils conduisent et à laisser leur portable sur messagerie. Deux réflexes indispensables puisque le risque d'accident est multiplié par six dans les premières minutes de communication.

OPÉRATIONS GRAND PUBLIC

« Diagnostic gratuit de votre vélo ! »

L'association Prévention Routière a été partenaire – du 16 au 29 février – de l'opération « Diagnostic gratuit de votre vélo ! », organisée par la Fédération professionnelle du sport et des loisirs (FPS), en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe). Les enseignes de sport participantes proposaient pendant cette période un contrôle gratuit de vingt-deux points de sécurité et de confort des vélos (transmission, freins, roues, cadre, éclairage, signalisation…).

« Lumière et Vision »

L'édition 2008 des semaines « Lumière et Vision », menée en partenariat avec l'Association nationale pour l'amélioration de la vue (Asnav), le Conseil national des professions de l'automobile (CNPA), Bosch Car Services et Autosur, a permis aux comités départementaux de l'association Prévention Routière de vérifier plus de 70 000 véhicules dans 90 départements.
À cette occasion, les conducteurs se voyaient également proposer un test de la vue.

Les Écharpes d'Or

Six communes, une communauté d'agglomération, un conseil général et un conseil général de jeunes se sont vu remettre une « Écharpe d'Or » pour récompenser leurs initiatives en matière de prévention des accidents de la route, lors d'une cérémonie qui s'est déroulée le 25 novembre au ministère de l'Intérieur, sous la présidence de Madame Michèle Alliot-Marie. Cette année, 85 dossiers de candidature ont été reçus par l'association. Un prix spécial, décerné avec l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (Anacej), a été attribué au conseil général des jeunes des Alpes-Maritimes.

PALMARÈS DES ÉCHARPES D'OR 2008 PAR CATÉGORIE

Communes de moins de 1 000 habitants
Courcôme (Charente)

Communes de 1 000 à 5 000 habitants
Palaja (Aude)

Communes de 5 000 à 10 000 habitants
Bois-le-Roi (Seine-et-Marne)

Communes de 10 000 à 50 000 habitants
Le Kremlin-Bicêtre (Val-de-Marne)

Communes de plus de 50 000 habitants
Communauté d'agglomération de Charleville-Mézières (Ardennes)

Conseils généraux ou régionaux
Conseil général du Lot

Prix spécial « Formation du personnel »
Saint-Germain-du-Puy (Cher)

Prix spécial « Conseils d'enfants et de jeunes » (remis en partenariat avec l'Anacej)
Conseil général des jeunes des Alpes-Maritimes

Prix spécial du jury
Parthenay (Deux-Sèvres)

APR/Hervé Boutet

LES SUPPORTS D'INFORMATION

www.preventionroutiere.asso.fr

Le site de l'association a reçu plus de 450 000 visites en 2008, pour un total de 2 millions de pages vues. Six mille personnes sont désormais inscrites à la newsletter électronique qui diffuse chaque mois des informations sur l'association et la prévention des accidents de la route en France et dans le monde.
Les rubriques du site les plus consultées sont « Le fil d'information » (mis à jour quotidiennement), la rubrique « Éducation » puis la rubrique « S'informer ». Une nouvelle page d'accueil du site, plus aérée, a été mise en place en 2008 et deux nouvelles rubriques ont été créées : « Espace permis à points » et « Espace entreprises ».

Le site a mis à jour son dossier « Voyager en Europe » qui regroupe des informations sur les règles et pratiques de conduite en vigueur dans 16 pays européens (limitation de vitesse, taux d'alcool autorisé, équipements de sécurité obligatoires…)
Le site propose également en téléchargement l'ensemble des documents d'information édités par l'association.

« Circuler autrement »

Proposé sur abonnement à tous les acteurs de prévention et aux adhérents donateurs, *Circuler autrement* a été diffusé à 10 000 exemplaires, dont 6 900 abonnements payants. Parmi les sujets d'enquête abordés en 2008 : « Jeunes et cyclo, en finir avec le risque ! » ; « Formation des conducteurs, un rôle accru pour l'école » ; « Vélo en ville, la reconquête ? » ; « Passages à niveau, stop aux accidents ! »

« Action auto-moto » et « La Prévention routière dans l'entreprise »

L'association participe à la rédaction de ces deux magazines.

Action auto-moto est édité par le groupe Lagardère Active. Ce mensuel automobile est proposé par abonnement aux adhérents de l'association Prévention Routière qui le souhaitent et qui reçoivent alors une version spécifique comprenant un cahier de quatre pages sur la vie de l'association.

Le magazine *La Prévention routière dans l'entreprise* publie régulièrement des articles qui sont autant de retours d'expérience attestant des résultats positifs des plans de prévention du risque routier en milieu professionnel.

« Prudence mag »

L'association Prévention Routière et AGF éditent depuis 2005 le magazine *Prudence mag* destiné aux familles. Tiré à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires, il aborde chaque trimestre un grand sujet de sécurité routière. « Apprends la route en t'amusant ! », un spécial « jeux » pour les enfants, a également été édité et diffusé par le relais des comités départementaux de l'association et des agents généraux d'AGF.

De nouveaux dépliants et brochures

L'association, en partenariat avec les assureurs de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA), a édité un nouveau dépliant et deux nouvelles brochures d'informations destinés au grand public.
• La première brochure, « Les Seniors au volant », s'adresse aux conducteurs âgés. Elle passe en revue les principales nouveautés du Code de la route et explique comment aborder certaines situations de conduite à risques (tourner à gauche, giratoires…). Plusieurs pages sont consacrées à la santé du conducteur senior, avec des tests pour faire le point sur sa vision et son audition.
• La seconde, « Conseils aux motards », est destinée aux automobilistes qui, de plus en plus nombreux, décident d'acheter une moto pour circuler en ville et ainsi éviter les embouteillages. Elle fait le point sur les différentes formations, les catégories de permis, insiste sur l'importance d'un bon équipement (casque, gants, chaussures, vêtements…) et informe sur les principales causes et circonstances des accidents de moto.
• Le dépliant « Mode d'emploi du vélo en ville » s'adresse à tous les nouveaux usagers du vélo. Il donne des conseils pour choisir un vélo adapté à sa taille et à la circulation en ville, rappelle les principaux panneaux de signalisation et les règles du Code de la route qui doivent être connues des cyclistes et insiste sur les dangers des angles morts, notamment ceux des poids lourds et des véhicules de transport en commun. Enfin, il conseille de toujours porter un casque.

L'association a par ailleurs remis à jour la brochure « Ce qui a changé dans le Code de la route depuis 5 ans », éditée en partenariat avec Areas Assurances. Cette troisième édition, publiée en juin 2008, prend en compte les nouveautés intervenues dans le Code de la route au cours des douze derniers mois.

L'ensemble de ces nouveaux documents d'information a été mis à la disposition des comités départementaux de l'association et est téléchargeable sur le site www.preventionroutiere.asso.fr.

Les relations avec la presse

En 2008, vingt-sept communiqués et dossiers de presse ont été diffusés, cinq conférences de presse organisées et les journalistes conviés à plusieurs événements de l'association. Les informations qui ont été les plus reprises par les médias ont concerné l'opération « Zou le Tatou », la 5e Nuit des Capitaines de soirée, l'opération de rentrée scolaire « Attention, votre enfant ne voit pas comme vous ! » et la campagne « Mortel scooter ».

Le partenariat noué avec Autoroute FM a été poursuivi et la radio d'autoroutes consacre chaque semaine une chronique « Ensemble sur la route » à un sujet de prévention.

Un sondage, « Les Français et la sécurité routière », a été réalisé avec le mensuel *Notre temps* et diffusé dans le numéro de septembre

LES ACTIONS DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2008

SPÉCIAL SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Bien conduire À TOUS LES ÂGES

Les Français et la sécurité routière

du magazine. Il révèle que pour améliorer la sécurité routière, les Français proposent en priorité de développer les éthylotests antidémarrage en cas d'alcoolémie dans les véhicules, de brider les moteurs et d'améliorer la formation des conducteurs.

INFORMATION JURIDIQUE ET TECHNIQUE

Ce service a répondu à 1 200 demandes écrites (courriers et courriels) et à 960 appels téléphoniques d'adhérents et du grand public. Il faut souligner depuis quelques années l'augmentation régulière du nombre de courriels reçus, désormais aussi nombreux que les courriers.
Beaucoup de ces demandes ont concerné les comportements à risques sur la route (alcool, vitesse...), les règles de circulation sur les giratoires, l'utilisation dans les véhicules de nouvelles technologies (régulateur et limiteur de vitesse, GPS...), sans oublier la mise en place des radars et les conséquences pour les conducteurs de la chaîne contrôle/sanction automatisée. D'autres demandes ont soulevé des problèmes liés à la qualité de la signalisation ou des infrastructures routières. Elles ont été adressées aux comités départementaux concernés afin qu'ils puissent les relayer au sein des commissions consultatives d'usagers mises progressivement en place dans tous les départements par les pouvoirs publics.

Le service a également élaboré et validé l'ensemble des informations juridiques diffusées par l'association (brochures, articles de presse, site Internet).

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le centre de documentation a répondu à un peu moins de 3 000 demandes d'interlocuteurs internes ou externes à l'association. Les questions les plus fréquentes portaient sur les statistiques, les campagnes de communication et l'évolution dans le temps des mesures de sécurité routière.

Outre la gestion du fonds documentaire et des périodiques, le centre de documentation a mis en place un système de « veille » sur Internet qui permet d'alerter en temps réel les collaborateurs du centre national et des comités départementaux sur l'actualité de la prévention des accidents de la route. Ces informations sont également synthétisées dans le bulletin « À lire/À consulter » et dans « L'Agenda des manifestations ».

LES PARTENAIRES DE L'ASSOCIATION

En 2008, outre le partenariat avec les assureurs de la Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) autour du programme « Penser à rentrer en vie », 33 entreprises ou organisations professionnelles ont été partenaires de l'association : Afom (Association française des opérateurs mobiles), AGF, Alcolock, ALD Automotive, Anacej (Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes), Areas Assurances, ASFA (Association des sociétés françaises d'autoroutes et d'ouvrages à péage), Asnav (Association nationale pour l'amélioration de la vue), Autoroute FM, Autosur, Aviva, Bosch, CBS Outdoor, CNPA (Conseil national des professions de l'automobile), Commission européenne, Contralco, Dräger, CGE Assurances, FNTR (Fédération nationale des transports routiers), FPS (Fédération professionnelle du sport et des loisirs), JC. Decaux, Lagardère Active, MMA Assurances, Norauto, RFF (Réseau ferré de France), SEPR (Société d'éditions et de protection route), SNDP (Syndicat national des dépositaires de presse), Solidaripresse, SPF (Société pipière française), Total, Toyota France, 3M, Volvo Trucks.
En finançant des projets communs, ces partenaires ont soutenu des actions de l'association au niveau national ou local et ont ainsi permis de toucher et de sensibiliser des millions d'usagers à la prévention des accidents de la route. Ils doivent en être vivement remerciés.

LES ÉTUDES ET RECHERCHES

LE CONSEIL MÉDICAL DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE EN 2008

Sous la présidence du professeur Jean-François Caillard, le conseil médical a apporté tout au long de l'année sa contribution aux actions de l'association, tant pour l'élaboration de documentations ou de supports pédagogiques destinés au grand public ou aux professionnels de la santé que pour des prises de position de l'association sur des thèmes aussi essentiels que l'alcool ou l'aptitude physique à la conduite automobile.

CONSEIL MÉDICAL

PRÉSIDENT

Pr Jean-François CAILLARD, professeur des Universités, praticien hospitalier, service de médecine du travail et des maladies professionnelles

MEMBRES

Pr Alain BERGERET, médecine et santé au travail, recherches épidémiologiques transport, travail et environnement

Pr Maurice CARA, médecine d'urgence, commission médicale de l'aviation civile, membre de l'Académie nationale de médecine

Pr Jacques-Pierre CHEVALERAUD, ophtalmologiste, agrégé du Val-de-Grâce, ancien médecin-chef de l'aviation civile

Pr Sylvain DALLY, professeur de toxicologie et de médecine légale (hôpital Fernand Vidal, Paris)

Dr Marcel GARNIER, directeur innovation santé du groupe Malakoff Médéric

Dr Damien LÉGER, pathologies du sommeil et de la vigilance (Hôtel-Dieu, Paris)

Pr Jean MURAT, membre de l'Académie de chirurgie générale, fondateur services des urgences (1965), expert honoraire à la Cour de cassation

Pr Alain PATEL, chirurgie orthopédique

Pr René-Claude TOUZARD, chirurgie orthopédique et traumatologique, membre de l'Académie de chirurgie

SECRÉTAIRE

Dr Charles MERCIER-GUYON, médecin légiste, médecin du sport, directeur médical du Centre d'études et de recherches du trafic

Scania

LE COMITÉ TECHNIQUE

Après l'expérience réussie d'un groupe de travail chargé de mettre en place une veille technologique sur les systèmes permettant de mieux respecter les limitations de vitesse, un comité technique a été créé par l'association Prévention Routière afin de lui permettre de se positionner sur les évolutions technologiques des véhicules et des infrastructures. La présidence en a été confiée à Emmanuel d'Orsay.

TROIS NOUVELLES ÉTUDES

Les enseignants et l'éducation routière

Déjà menée en 2001, puis renouvelée en janvier 2008 par l'association Prévention Routière avec les assureurs de la FFSA, cette enquête, menée par la Sofres auprès d'enseignants de collèges et de lycées, montre que l'investissement des enseignants dans le domaine de l'éducation routière a baissé de 5 points en 7 ans. Les annonces faites par le gouvernement en 2006 et 2007 pour développer l'éducation routière en milieu scolaire (notamment la désignation d'un référent sécurité routière dans les collèges et les lycées) n'ont été que très partiellement mises en place dans les établissements scolaires. Pourtant, plus de 80 % des enseignants du secondaire sont conscients du risque que représente l'insécurité routière chez les jeunes. L'enquête montre également que le référent sécurité routière, quand il existe, constitue un véritable levier pour la mise en place d'actions d'éducation routière. Elle pointe par ailleurs les obstacles auxquels se heurtent les enseignants : difficulté à faire le

L'ÉTHYLOTEST ANTIDÉMARRAGE BIENTÔT GÉNÉRALISÉ

L'année 2008 a été décisive pour le développement des éthylotests antidémarrage.

Un éthylotest antidémarrage est un dispositif permettant d'analyser le taux d'alcool contenu dans l'air expiré du conducteur afin d'autoriser ou non le démarrage du véhicule. À l'initiative de l'association Prévention Routière et de son comité de Haute-Savoie présidé par le docteur Charles Mercier-Guyon, ces appareils sont utilisés en France depuis 2004 dans le cadre d'alternatives aux poursuites pour les automobilistes infractionnistes de la région d'Annecy.

Comme le demandait l'association, soutenue par les 36 000 signataires de sa pétition « Alcool au volant. Les jeunes ont assez trinqué ! », le gouvernement a décidé en février 2008 de généraliser, à titre de peine complémentaire décidée par les tribunaux, l'utilisation des éthylotests antidémarrage à toute la France en cas de délit de conduite sous l'emprise de l'alcool. Il a également, dans un objectif de prévention, décidé de rendre ce dispositif obligatoire pour les cars de transport d'enfants dès la rentrée 2009.

Cet équipement est par ailleurs disponible pour les véhicules industriels depuis avril 2008 à l'initiative de Volvo Trucks France, partenaire de l'association Prévention Routière.

lien entre la discipline qu'ils enseignent et l'éducation routière, absence quasi totale de formation, manque de temps…

Les jeunes Européens, l'alcool et la conduite

Réalisée en juillet 2008 avec le soutien des assureurs de la FFSA, cette étude met en avant les dangers auxquels sont confrontés les jeunes Européens lors de leurs sorties et apporte des éléments de réponse sur les causes du nombre particulièrement élevé de jeunes tués et blessés sur les routes en France. L'étude, menée par l'institut BVA dans 8 pays européens auprès de jeunes conducteurs de 18 à 25 ans, confirme l'importance de la consommation d'alcool chez les jeunes Européens (8 sur 10 en consomment ne serait-ce qu'occasionnellement). Mais elle révèle aussi des disparités dans la manière de gérer la question de l'alcool et de la conduite. Si les jeunes Suédois, Polonais et Anglais sont les plus gros consommateurs d'alcool au cours des soirées, ce sont les Français, avec leurs voisins latins (Espagnols et Italiens), qui prennent le plus de risques au volant. Au cours de sa dernière soirée, un jeune Français sur quatre a conduit après avoir bu de l'alcool et un sur dix en a bu plus de deux verres. Les résultats de l'enquête ont été présentés à l'occasion de la 5e Nuit des Capitaines de soirée et peuvent être consultés sur le site Internet de l'association.

Évaluation de la campagne « Zou le Tatou »

Réalisée par TNS en mai 2008 auprès de 450 parents d'enfants de 5 à 8 ans, cette étude a permis d'évaluer l'impact de la campagne « Zou le Tatou » sur le port de la ceinture de sécurité, « En voiture, en ceinture ». Cette enquête a montré l'intérêt de combiner les nombreuses interventions des comités départementaux de l'association dans les écoles maternelles et primaires à un plan national de communication (chaîne Gulli, journaux télévisés…), afin de sensibiliser à la fois les enfants, les parents et les enseignants. Ainsi 24 % des parents interrogés se souvenaient de Zou le Tatou, l'idée de sécurité liée au port de la ceinture étant largement associée à la campagne. Par ailleurs, 38 % des personnes interrogées avaient mémorisé que 8 enfants sur 10 sont mal ou pas attachés en voiture, résultat d'une étude menée par l'association en décembre 2007.

Participation à des commissions techniques

Commission de normalisation des éthylotests, groupe de travail sur le « Code de la rue », commission nationale d'évaluation de la sécurité des ouvrages routiers, commissions consultatives d'usagers pour la signalisation routière, consultation par les préfectures pour l'établissement des documents généraux d'orientation pour la sécurité routière… l'association Prévention Routière a participé tout au long de l'année 2008 à de nombreuses commissions techniques nationales ou locales.

Agence Entre nous soit dit

Vers l'instauration d'un « code de la rue »

En avril 2006, le gouvernement a engagé, à l'instar de la Belgique, une réflexion pour aider les collectivités locales à mieux partager l'espace public entre toutes les catégories d'usagers et à renforcer la sécurité des déplacements des usagers notamment en zone urbaine, en particulier les plus vulnérables. La réflexion est alimentée à la fois par les nombreuses propositions des associations, dont celles de l'association Prévention Routière, et par les enseignements tirés des expériences françaises et étrangères.

Elle a débouché sur une évolution du Code de la route, avec la parution du décret du 30 juillet 2008 instituant le principe de prudence des conducteurs par rapport aux plus vulnérables. D'autre part, de nouvelles règles d'aménagement des voiries urbaines ont été introduites dans la règlementation, en particulier les « zones de rencontre » qui permettent aux piétons, cyclistes et automobilistes de cohabiter paisiblement sur un même espace.

APR/Caroline Doutey

Les actions auprès des conducteurs responsables d'infractions

La Prévention Routière Formation, association fondée en 1991 par l'association Prévention Routière et présidée par Mme Sylvie Lotteau-Croquin, magistrat honoraire, est agréée dans 95 départements.

Dans le cadre de son activité, la Prévention Routière Formation organise des stages de sensibilisation à la sécurité routière dont l'objectif est de contribuer au changement de comportement des conducteurs.
Ces stages s'adressent aux titulaires du permis de conduire qui souhaitent reconstituer partiellement leur capital initial de points (loi du 10 Juillet 1989 sur le permis à points).
Ils concernent également les conducteurs à qui le procureur de la République propose ou rend obligatoire la participation à un stage dans le cadre d'une mesure éducative ou probatoire.
Ainsi, au-delà des stages volontaires de récupération de points, la Prévention Routière Formation donne la possibilité aux juridictions qui le souhaitent de répondre à la délinquance routière par le biais de formations spécifiques qu'elle conçoit et met en œuvre. Elle contribue, de ce fait, à introduire une dimension pédagogique dans l'application des sanctions pénales.

Pour assurer l'animation de ces formations, la Prévention Routière Formation dispose d'un réseau d'animateurs, salariés et indépendants, sur l'ensemble du territoire. Chaque stage est conduit par deux animateurs spécialisés, un psychologue et un BAFM (Brevet d'aptitude des moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules terrestres à moteur), ayant reçu une formation spécifique dispensée par l'Institut national de sécurité routière et de recherches (INSERR) sous le contrôle de la Direction de la sécurité routière (DSCR).
Leurs interventions s'organisent autour d'une démarche pédagogique comportementale ciblée sur le conducteur.
La spécificité de cette approche repose sur le constat que les infractions et les accidents de la route ne se produisent pas par ignorance de la réglementation ou par incapacité à diriger un véhicule. Ils découlent, au contraire, du comportement du conducteur lui-même.
Ainsi, parallèlement à un apport de connaissances, les animateurs de la Prévention Routière Formation engagent un travail d'élaboration individuel et collectif avec les participants. Centré sur le recueil d'informations, l'échange des points de vue et la prise en compte des réalités physiques et physiologiques de la conduite, ce travail de réflexion permet progressivement à chacun d'évacuer ses préjugés et d'envisager les problèmes routiers sous un autre angle.
L'option sécurité routière s'impose alors progressivement comme un choix collectif.

En France, les stages de sensibilisation à la sécurité routière ont concerné plus de 200 000 conducteurs au cours de l'année 2008. Sur l'ensemble de ces stagiaires, 35 119 personnes se sont adressées à la Prévention Routière Formation.
Parmi eux, 28 423 conducteurs ont suivi un stage volontaire de récupération de points et 6 696 sont venus à la suite d'une décision judiciaire. Ces stages, menés en étroite collaboration avec la justice, peuvent s'inscrire dans différentes procédures judiciaires.

• Les stages en alternative. D'une durée variable (1 ou 2 journées) en fonction de la gravité de l'infraction et du choix du procureur de la République en matière de sanctions pénales, ces stages permettent le classement sans suite de l'infraction. À l'issue de sa participation au stage, le conducteur n'encourt donc plus, du fait de l'infraction considérée, ni amende, ni suspension de permis, ni perte de points.

• Les stages proposés par le délégué du procureur dans le cadre d'une composition pénale.
D'une durée de 1 ou 2 jours, ces stages font partie de sanctions négociées et peuvent être proposés seuls ou en association avec d'autres peines (suspension du permis de conduire, amendes…). Cette mesure, mise en place en 2002, concerne principalement les

conducteurs qui reconnaissent avoir conduit sous l'emprise d'un état alcoolique.

• Les stages prononcés par le juge dans le cadre d'une peine complémentaire.
La loi du 12 Juin 2003 relative au renforcement de la lutte contre la violence routière donne la possibilité au juge d'imposer au prévenu ou au contrevenant un stage de sensibilisation à la sécurité routière à titre de peine complémentaire. Cette peine s'applique à plusieurs catégories d'infractions et notamment aux homicides ou blessures involontaires, aux délits de grande vitesse, aux alcoolémies de plus de 0,80 g/l dans le sang.... Ces stages se déroulent sur un modèle identique à celui proposé dans le cadre des stages volontaires de récupération de points.

• Les stages ordonnés par le juge de l'application des peines chargé de la mise à exécution d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'un travail d'intérêt général.

Ce sont au total 494 stages au titre de procédures judiciaires qui ont été organisés par La Prévention Routière Formation en 2008.

LES ACTIONS EN ENTREPRISE

Le risque routier encouru par les salariés représente un enjeu humain considérable. Ce risque doit être évalué par les chefs d'entreprise et pris en compte comme un risque professionnel à part entière.

Selon les dernières statistiques de la Caisse nationale d'assurance maladie et relatives aux accidents de missions ou de trajets domicile-travail, on relève que les accidents routiers représentent toujours la première cause des accidents mortels du travail en France.

Ainsi, en 2007, sur 497 accidents du travail mortels, 144 se sont produits lors d'une mission professionnelle et 353 en trajet domicile-travail. Dans le même temps, les accidents en conduisant un véhicule ont fait l'objet de 79 684 déclarations d'arrêt de travail.

La Prévention Routière Formation accompagne les chefs d'entreprise dans la mise en œuvre de leurs plans de prévention. Ces actions se déroulent sur toute la France et sont relayées par les comités départementaux. Ainsi en 2008, le centre national et les comités départementaux ont organisé 306 journées d'action en entreprise et 3 772 salariés ont ainsi été directement impliqués dans la prévention du risque circulation au travail pendant au moins une journée.

Des entreprises et des collectivités de toutes tailles et appartenant à tous les secteurs économiques se sont investies dans ces démarches de prévention. À titre d'exemple, on peut citer la municipalité de Montreuil, L'Oréal Coiffure, le groupe Total, Merck Lipha Santé, l'Établissement français du Sang, Veolia, le groupe Ionis, Fordis, Pall France, Gaz de France, Inea, PC 30, Sika France, Unilever, France 2, La Mutuelle Saint-Christophe, Semardel...

Il est également important de souligner que les PME-PMI s'impliquent de plus en plus dans la prévention du risque routier en raison de leur fragilité face à l'éventuelle perte de l'un de leurs principaux collaborateurs.

En 2007, la Prévention Routière Formation a lancé toute une gamme de stages et d'actions à destination des entreprises sous l'appellation « Préventop ». L'ensemble des stages « Préventop » constitue un panel de formations adaptées à tous les besoins des entreprises, des collectivités et des services de l'État, que ce soit pour les déplacements en mission ou en trajets domicile-travail. L'association a par ailleurs largement diffusé la plaquette intitulée « Les 4 étapes pour réduire le risque circulation en milieu professionnel » et a mis en place, à destination des directeurs des comités de l'association, un guide pour les actions en entreprise.

Ces supports ont été présentés lors d'une réunion nationale à Paris et lors de deux réunions régionales à Lyon et Nancy.

En partenariat avec les caisses régionales d'assurance maladie, les chambres de commerce et d'industrie et les antennes du Medef, la Prévention Routière Formation poursuit son action pour réduire de manière significative la fréquence et la gravité des risques encourus par les salariés.

LA VIE DE L'ASSOCIATION

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Présents dans chaque département métropolitain et dans plusieurs départements et territoires d'Outre-Mer, les comités de l'association sont non seulement des opérateurs quotidiens d'éducation routière et de sensibilisation aux risques de la circulation, des relais efficaces des actions nationales, telles que « Capitaine de soirée », « Lumière et Vision », « Les Écharpes d'Or », mais aussi des prescripteurs reconnus d'actions innovantes.

Une présence au plus près de la population et des acteurs locaux permet de proposer des solutions et des opérations adaptées aux spécificités locales. Ainsi, en 2008, par exemple, des comités ont créé des permanences locales dans plusieurs villes de leur département.

Près de 150 réunions d'adhérents et de bénévoles ont été organisées en 2008 par les comités départementaux.
Moments de convivialité et d'échange, ces réunions permettent notamment de faire le point sur les actions du comité et de l'association. Ce sont également autant d'occasions de remercier les milliers de bénévoles et de partenaires pour leur soutien et leur implication dans la lutte contre l'insécurité routière.

COMMISSIONS CONSULTATIVES D'USAGERS POUR LA SIGNALISATION ROUTIÈRE : LES COMITÉS EN PREMIÈRE LIGNE

Répondant en cela à une demande de l'association Prévention Routière, les pouvoirs publics ont généralisé la mise en place de commissions consultatives d'usagers pour la signalisation routière.

Ces commissions qui seront présentes dans chaque département et auxquelles nos comités sont associés permettront notamment d'examiner les incohérences de la signalisation routière, les problèmes majeurs d'infrastructures et toutes les autres suggestions d'amélioration en matière de sécurité routière des usagers.

Les adhérents de l'association sont de plus en plus nombreux à demander aux comités d'étudier et de relayer leurs remarques et suggestions.

1 500 BÉNÉVOLES À NOS CÔTÉS

Aux côtés des directeurs et secrétaires des comités départementaux, près de 1 500 bénévoles de l'association jouent un rôle essentiel dans l'animation des comités et des actions qui sont menées sur le terrain. Ils interviennent ainsi dans les écoles, les entreprises, les collectivités et les autres associations et participent à certaines actions militantes (relations publiques, prospections d'adhérents, campagnes nationales…).
En 2008, pour les remercier de leur engagement, l'association a décerné à 163 d'entre eux une médaille d'honneur de l'association Prévention Routière et à 85 un diplôme de reconnaissance.
Un guide du bénévole est par ailleurs remis à chaque bénévole au moment de son entrée dans l'association afin de définir ses missions ainsi que les engagements réciproques du bénévole et du comité départemental.

EXEMPLES D'ACTIONS DE COMITÉS

Mise en place, en partenariat avec les pouvoirs publics, d'un réseau de transports en commun pour les retours d'événements festifs.

Actions de sensibilisation en milieu carcéral.

Participation à l'organisation et à l'animation de réunions et de colloques sur les « Jeunes et la sécurité routière ».

Participation aux réunions régionales des maires organisées par l'Association des maires de France.

Chroniques régulières dans la presse quotidienne régionale, écrite et audiovisuelle.

Formation complémentaire aux deux-roues motorisés.

Exercices d'évacuation des cars scolaires.

Grand quizz départemental de sécurité routière sur le modèle de « Questions pour un champion ».

Organisation d'un forum de sécurité routière et d'une exposition consacrée à l'alcool.

« NE CROISEZ PAR LE FER AVEC LE TRAIN »

Le 24 juin 2008, les bénévoles d'une dizaine de comités départementaux de l'association ont participé, aux côtés de Réseau ferré de France et de la SNCF, à une grande opération de sensibilisation des automobilistes aux risques liés aux passages à niveau, baptisée « Ne croisez pas le fer avec le train ».

Cette opération, initiée par RFF, a notamment permis de rappeler que dans 98 % des accidents sur des passages à niveau, c'est le comportement du conducteur du véhicule routier qui est en cause.

APR/Jean-Philippe Arrouet

LES MEMBRES ADHÉRENTS ET DONATEURS DE L'ASSOCIATION

Reconnue d'utilité publique, l'association Prévention Routière tire l'essentiel de ses ressources et de sa légitimité de ses adhérents, donateurs et légataires. Ainsi, en 2008, l'association a bénéficié de 165 000 contributions et dons provenant de particuliers et d'entreprises.

Les recettes de l'association provenant des dons et adhésions des personnes physiques et morales sont en légère baisse en 2008 mais la forte érosion constatée les années précédentes est en grande partie compensée par l'arrivée de plus de 11 000 nouveaux adhérents ou donateurs qui ont rejoint l'association en 2008. Parallèlement, les comités départementaux ont poursuivi leurs efforts pour convaincre de nouveaux adhérents.

L'association a élaboré un nouveau dépliant d'adhésion, « Ensemble, changeons les comportements sur la route », et une brochure sur les legs, « Transmettez une route plus sûre », mise à la disposition des adhérents et donateurs souhaitant pérenniser leur soutien à l'association.

De son côté, la contribution des personnes morales à l'association a enregistré une baisse relativement importante. En fin d'année, le centre national a adressé un courrier à 50 000 entreprises pour leur proposer de soutenir l'association.

La simplification des messages et l'envoi mensuel des reçus fiscaux ont permis d'améliorer significativement la relation avec les adhérents et donateurs de l'association.

Les adhérents et donateurs de l'association reçoivent chaque trimestre *Feuille de route*, la lettre d'information qui leur est destinée.

Ils bénéficient également, depuis 2008, d'un certain nombre d'avantages liés à la sécurité routière et proposés par des entreprises partenaires de l'association.

ETHYLO'MALIN : L'ÉTHYLOTEST PRATIQUE ET CITOYEN

Avant les fêtes de fin d'année, pour tout achat d'un Ethylo'malin, 10 centimes d'euro étaient reversés à l'association Prévention Routière pour l'aider à mener ses actions contre l'alcool au volant. Réalisée en partenariat avec Contralco, fabricant d'éthylotests, cette opération permettait aux entreprises de commander des éthylotests pour leurs salariés. Quant aux particuliers, ils pouvaient les acheter dans les maisons de la presse et les bureaux de tabac participants.

LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

LES COLLABORATEURS DE L'ASSOCIATION

Au 31 décembre 2008, l'effectif était de 244 salariés (contre 250 en 2007). Sur ces 244 postes, 91 sont à temps plein et 153 à temps partiel ; 120 salariés sont cadres et 118 non-cadres. À l'effectif cadre et non-cadre, il convient d'ajouter 6 contrats à durée déterminée et/ou aidés par l'État (CES, CEC, contrats de qualification). En 2008, 40 personnes ont travaillé au siège de l'association à Paris (contre 43 en 2007), et 204 dans les comités départementaux (contre 207 en 2007). En 2008, la masse salariale, charges et taxes incluses, représente 7 052 791 euros contre 7 548 188 euros en 2007.

Animé par un président bénévole, chaque comité départemental est constitué d'un directeur, salarié à temps partiel, et de son secrétariat. En 2008, 4 nouveaux présidents de comité ont été nommés par le conseil d'administration, 20 directeurs et 15 secrétaires et employés ont quitté leurs fonctions et ont été remplacés.

Près de 1 500 délégués bénévoles apportent leur temps, leur soutien et leurs compétences aux comités départementaux. Ils constituent un appui indispensable à l'équipe salariée des comités.

Comme chaque année, une attention particulière a été apportée à la formation professionnelle continue. En 2008, les actions inscrites au plan de formation ont représenté 1,91 % de la masse salariale. Le séminaire annuel de formation des nouveaux directeurs a été organisé au centre national en septembre 2008.

L'année 2008 a été marquée par la poursuite du plan stratégique « 2007–2009 » dont les deux objectifs parallèles sont de repositionner l'association Prévention Routière et d'assurer son équilibre financier en 2009. Les principaux points du plan et les orientations adoptées par le conseil d'administration lors des réunions des 26 avril et 18 septembre 2007 ont fait l'objet d'une concertation avec les comités départementaux. Des objectifs volontaires et réalistes, respectant à la fois les orientations fixées et les spécificités locales de chaque comité, ont été retenus. Ainsi, des rapports d'étape ont été effectués à plusieurs reprises au cours de l'année et les résultats enregistrés pour 2008 traduisent la mobilisation de l'association pour atteindre les objectifs fixés.

LES FINANCES DE L'ASSOCIATION

Les résultats financiers de l'association Prévention Routière sont, comme chaque année, conditionnés par les ressources de l'association et notamment par les cotisations, dons et legs des personnes physiques et des personnes morales ainsi que par les versements des subventions des collectivités territoriales aux comités départementaux.

Le compte de résultat de l'exercice 2008 de l'association Prévention Routière fait apparaître un total des produits en baisse de 2,3 %.

Il convient d'observer une légère progression des ressources provenant des cotisations, dons et soutiens des personnes physiques (+ 1 %) – qui contraste favorablement avec les baisses sensibles enregistrées les années précédentes – et une variation négative des produits issus des personnes morales (- 5,2 %). Les subventions des collectivités territoriales se présentent cette année en augmentation de 7,9 %.

Suivant le principe de prudence, et conformément au plan stratégique mis en place, les charges ont fait l'objet de diverses mesures visant notamment à la réduction des coûts de fonctionnement. Ainsi et pour leur totalité, celles-ci sont en diminution de 3,1 %. Ces charges concernent essentiellement les dépenses liées aux achats externes de biens et de services réalisées dans le cadre des actions d'éducation, des opérations de communication, des études et recherches, et des dépenses affectées au recrutement et à la gestion des adhérents.

Les dépenses de personnel sont en baisse de 6,6 %, conséquence de la diminution des effectifs.

Dans ce contexte, en 2008, l'association Prévention Routière enregistre, sur un budget global d'environ 17,5 millions d'euros, un résultat courant de 167 032 euros et, compte tenu des produits et charges exceptionnels, un résultat global positif de 175 867 euros. Cet excédent d'exercice est affecté au poste « capitaux propres » du bilan, poste qui s'élève au 31 décembre 2008 à 5 257 043 euros. La stratégie de développement des adhésions et dons s'est poursuivie en 2008 et les mesures d'économies enregistrées, dans les comités départementaux et plus spécifiquement au centre national, ont permis à l'association d'équilibrer ses résultats.

Comme à l'accoutumée les comptes ont été contrôlés et certifiés par le commissaire aux comptes qui effectue déplacements et contrôles dans les comités départementaux.

RÉPARTITION DES RECETTES 2008 DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

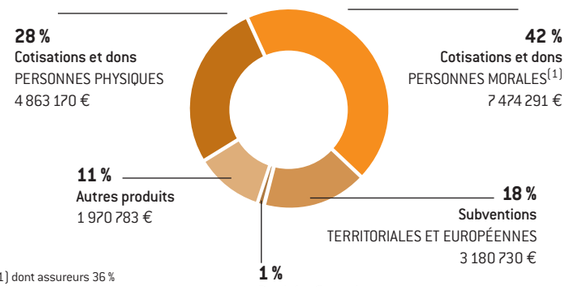

(1) dont assureurs 36 %
Total produits : 17 575 570 €
Hors produits exceptionnels

PRÉSENTATION OPÉRATIONNELLE DES DÉPENSES 2008 DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

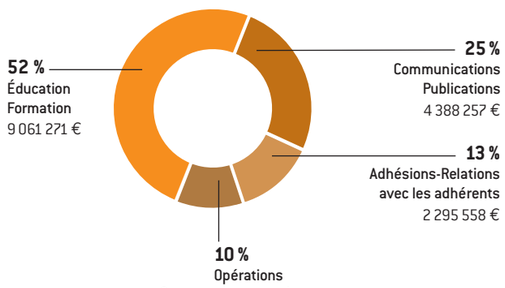

Total dépenses : 17 408 538 €
Hors charges exceptionnelles

L'ORGANISATION DE L'ASSOCIATION

Association régie par la loi de 1901, l'association Prévention Routière a été créée, il y a 60 ans en 1949, devant la montée de l'hécatombe routière, par les sociétés d'assurances et les professions de l'Union routière. Elle a été reconnue d'utilité publique le 3 mai 1955.

L'article I des statuts définit clairement l'objet de l'association : « Étudier et mettre en œuvre toutes mesures et encourager toutes initiatives propres à réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière ».

L'association Prévention Routière présente aujourd'hui la caractéristique d'être à la fois un opérateur d'actions de prévention et de sensibilisation, un centre d'information et d'expertise, une organisation militante. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents et la formation des conducteurs, la sensibilisation et l'information du grand public, des entreprises, des infractionnistes. Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

Outre le centre national à Paris, l'association est présente dans tous les départements, y compris outre-mer, grâce à 101 comités départementaux animés généralement par un président, un directeur à temps partiel, un secrétariat et des bénévoles.

Le conseil d'administration est composé de représentants d'associations de victimes et de handicapés, de l'Association des maires de France, de l'Association des départements de France, de présidents de comités départementaux de l'association Prévention Routière, de représentants des grandes professions de la route ainsi que de représentants de sociétés et d'agents d'assurance.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

(décembre 2008)

BUREAU

Président : Bernard Pottier

Président adjoint : Patrick Mortagne (AGF)

Vice-président : Michel Thiers (Association des maires de France – AMF)

Trésorier : Philippe Randot (président du comité de Paris de l'association Prévention Routière)

Secrétaire : Stéphane Pénet (directeur assurance de biens et de responsabilité, DABR, de la FFSA)

AUTRES MEMBRES DU CONSEIL

Automobile Club national : Christian Gérondeau

Fédération nationale des transports routiers (FNTR) : Fabrice Accary

Union routière de France (URF) : Claude Cham

AXA France : Éric Lemaire

Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurances (AGEA) : Jean Mesmin

Assemblée des départements de France (ADF) : Alain Hethener

Association des paralysés de France (APF) : Joseph Barbosa

Fédération française du motocyclisme (FFM) : Jean-Pierre Moreau

Comité des constructeurs français d'automobiles (CCFA) : Xavier Fels

Conseil national des professions de l'automobile (CNPA) : Francis Davoust

Generali France Holding : Michel Olivié

Groupama-Gan : Frédéric Maisonneuve

GMF Assurances : Valérie Cohen

MMA Assurances : Nathalie Bohère

Union nationale des familles de traumatisés crâniens (AFTC) : Marie-Christine Cazals

Christiane Cellier (présidente fondatrice de la Fondation Anne Cellier)

Geneviève Jurgensen (présidente fondatrice de la Ligue contre la violence routière)

Jean-Guy Fontaine (président du comité d'Ille-et-Villaine de l'association Prévention Routière)

Charles Mercier-Guyon (président du comité de Haute-Savoie de l'association Prévention Routière)

COMITÉ DE DIRECTION

(mai 2009)

Délégué général : Pierre Gustin

Délégué général adjoint, chargé de la communication, du marketing et des partenariats : Jean-Yves Salaün

Directrice de l'administration générale et des finances : Nicole Brasquet

Directeur de l'éducation et de la formation : Emmanuel Renard

Directeur des études et recherches : Christophe Ramond

Conseiller pour les affaires européennes : Jacques Léglu

Chargé de mission – Vie associative : Blaise Casevitz

Site Internet :
www.preventionroutiere.asso.fr

LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ASSOCIATION PRÉVENTION ROUTIÈRE

01 Ain
421, rue Léopold le Hon
01000 BOURG-EN-BRESSE
Tél. : 04 74 45 25 30

02 Aisne
56, rue Châtelaine
02000 LAON
Tél. : 03 23 20 49 15

03 Allier
33, place d'Allier
BP 512
03005 MOULINS Cedex
Tél. : 04 70 20 95 82

04 Alpes-de Haute-Provence
La Gineste
Le Grand Pont
04000 DIGNE
Tél. : 04 92 31 61 65

05 Hautes-Alpes
27, avenue du Commandant Dumont
05000 GAP
Tél. : 04 92 53 85 69

06 Alpes-Maritimes
9 *bis*, rue Massenet
06000 NICE
Tél. : 04 93 87 09 21

07 Ardèche
15, cours du Palais
BP 318
07003 PRIVAS Cedex
Tél. : 04 75 64 11 23

08 Ardennes
30, avenue du Maréchal Leclerc
BP 377
08107 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES Cedex
Tél. : 03 24 33 23 71

09 Ariège
24, avenue du Général de Gaulle
BP 147
09004 FOIX Cedex
Tél. : 05 61 02 75 04

10 Aube
125, avenue, Robert Schuman
10000 TROYES
Tél. : 03 25 80 55 40

11 Aude
25, rue Aimé Ramond
BP 213
11005 CARCASSONNE Cedex
Tél. : 04 68 25 49 06

12 Aveyron
9, rue Victoire Massol
12000 RODEZ
Tél. : 05 65 68 71 77

13 Bouches-du-Rhône
27, cours Pierre Puget
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 37 72 95

14 Calvados
4, rue du 11 Novembre
BP 173
14010 CAEN Cedex
Tél. : 02 31 83 94 12

15 Cantal
15, rue Alexandre Pinard
15000 AURILLAC
Tél. : 04 71 48 28 13

16 Charente
24 rue Guy Ragnaud
16000 ANGOULÊME
Tél. : 05 45 95 29 84

17 Charente-Maritime
58, rue Gustave Flourens
17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 44 51 84

18 Cher
6, rue Jean-Marie Djibaou
18000 BOURGES
Tél. : 02 48 50 05 19

19 Corrèze
6, place Albert Faucher
19000 TULLE
Tél. : 05 55 20 20 98

20A Corse-du-Sud
8, boulevard Fred Scamaroni
20000 AJACCIO
Tél. : 04 95 51 23 13

20B Haute-Corse
25 *bis*, rue Luce de Casabianca
BP 24
20288 BASTIA Cedex
Tél. : 04 95 32 05 81

21 Côte-d'Or
Centre des Associations
2, rue des Corroyeurs
BP L3
21068 DIJON Cedex
Tél. : 03 80 43 31 52

22 Côtes-d'Armor
7 *bis*, place Saint-Michel
22000 SAINT-BRIEUC
Tél. : 02 96 33 58 46

23 Creuse
4, avenue Fayolle
BP 121
23003 GUÉRET Cedex
Tél. : 05 55 52 26 51

24 Dordogne
3, rue du Guesclin
BP 5032
24005 PÉRIGUEUX Cedex
Tél. : 05 53 53 35 93

25 Doubs
28, rue du Caporal Peugeot
25000 BESANÇON
Tél. : 03 81 82 25 51

26 Drôme
Les Loggias
5, rue Jean-Louis Barrault
26000 VALENCE
Tél. : 04 75 43 62 98

27 Eure
42, rue Joséphine
27000 ÉVREUX
Tél. : 02 32 33 23 17

28 Eure-et-Loir
82, avenue Maurice Maunoury
28600 LUISANT
Tél. : 02 37 35 33 39

29 Finistère
23, rue Providence
29000 QUIMPER
Tél. : 02 98 55 61 65

30 Gard
2, allée de la Corderie
Mont Duplan
BP 1407
30017 NÎMES Cedex 1
Tél. : 04 66 26 16 05

31 Haute-Garonne
76, allée Jean Jaurès
Boîte n° 10
31000 TOULOUSE
Tél. : 05 61 62 90 05

32 Gers
9, rue Irénée David
Bâtiment Pasteur-Administration
32000 AUCH
Tél. : 05 62 60 05 06

33 Gironde
3, rue Mandron
33000 BORDEAUX
Tél. : 05 56 44 10 74

34 Hérault
261, chemin de Poutingon
34070 MONTPELLIER
Tél. : 04 67 27 17 00

35 Ille-et-Vilaine
Parc d'activités La Bretèche, Bât. 0
Avenue Saint-Vincent
35760 SAINT-GRÉGOIRE
Tél. : 02 99 23 10 30

36 Indre
11, avenue Daniel Bernardet
36000 CHÂTEAUROUX
Tél. : 02 54 34 73 13

37 Indre-et-Loire
2, rue Roger Salengro
37000 TOURS
Tél. : 02 47 61 83 65

38 Isère
1, place Paul Vallier
38000 GRENOBLE
Tél. : 04 76 44 37 62

39 Jura
13, rue Perrin
39000 LONS-LE-SAUNIER
Tél. : 03 84 24 05 09

40 Landes
2 138, avenue du Maréchal Juin
40000 MONT-DE-MARSAN
Tél. : 05 58 06 88 75

41 Loir-et-Cher
45, avenue Maunoury
41000 BLOIS
Tél. : 02 54 74 72 78

42 Loire
20 *bis*, rue Ferdinand Gambon
Parc de l'Europe
42100 SAINT-ÉTIENNE
Tél. : 04 77 33 38 12

43 Haute-Loire
25, rue des Tanneries
43000 LE PUY
Tél. : 04 71 05 78 80

44 Loire-Atlantique
3, rue Émile Péhant
44000 NANTES
Tél. : 02 40 47 01 35

45 Loiret
27, rue Charles Sanglier
45000 ORLÉANS
Tél. : 02 38 53 73 16

46 Lot
Espace associatif
Place Bessières
46000 CAHORS
Tél. : 05 65 22 32 64

47 Lot-et-Garonne
194, boulevard de la Liberté
47000 AGEN
Tél. : 05 53 47 00 02

48 Lozère
6 *bis*, boulevard Bourrillon
48000 MENDE
Tél. : 04 66 49 24 47

49 Maine-et-Loire
10, boulevard Olivier Couffon
49000 ANGERS
Tél. : 02 41 88 74 66

50 Manche
3, avenue de Verdun
50000 SAINT-LÔ
Tél. : 02 33 05 52 72

51 Marne
77 *bis*, rue Kellermann
51000 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
Tél. : 03 26 64 54 68

52 Haute-Marne
Ancien octroi
Boulevard Thiers
52000 CHAUMONT
Tél. : 03 25 03 26 18

53 Mayenne
91, avenue Robert Buron
53000 LAVAL
Tél. : 02 43 69 06 61

54 Meurthe-et-Moselle
12, rue des Jardiniers
54000 NANCY
Tél. : 03 83 30 43 78

55 Meuse
Case officielle n° 25
Cité administrative
55013 BAR-LE-DUC Cedex
Tél. : 03 29 79 40 79

56 Morbihan
Square Emile Bernard
56000 VANNES
Tél. : 02 97 46 16 18

57 Moselle
10, avenue Leclerc de Hautecloque
BP 523
57009 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 66 35 30

58 Nièvre
17, rue du Rivage
58000 NEVERS
Tél. : 03 86 59 07 50

59 Nord
16 *bis*, rue Jeanne d'Arc
59000 LILLE
Tél. : 03 20 54 56 56

60 Oise
40, boulevard Saint-Jean
60000 BEAUVAIS
Tél. : 03 44 48 08 22

61 Orne
23, rue des Capucins
61000 ALENÇON
Tél. : 02 33 26 39 85

62 Pas-de-Calais
14, rue du Général Barbot
BP 559
62008 ARRAS Cedex
Tél. : 03 21 73 84 84

63 Puy-de-Dôme
37, rue Montlosier
63000 CLERMONT-FERRAND
Tél. : 04 73 90 93 92

64 Pyrénées-Atlantiques
10, rue Lapouble
64000 PAU
Tél. : 05 59 62 77 39

65 Hautes-Pyrénées
2, avenue Bertrand Barère
65000 TARBES
Tél. : 05 62 93 23 99

66 Pyrénées-Orientales
Boulevard Jean Bourrat
66000 PERPIGNAN
Tél. : 04 68 35 33 60

67 Bas-Rhin
Cité administrative
14, rue du Maréchal Juin
67084 STRASBOURG Cedex
Tél. : 03 88 76 79 20

68 Haut-Rhin
7, avenue du Général de Gaulle
68000 COLMAR
Tél. : 03 89 41 72 73

69 Rhône
18, rue du Bât d'Argent
69001 LYON
Tél. : 04 78 27 29 88

70 Haute-Saône
10, rue du Commandant Girardot
BP 37
70001 VESOUL Cedex
Tél. : 03 84 76 18 10

71 Saône-et-Loire
52, quai Lamartine
71000 MÂCON
Tél. : 03 85 38 12 20

72 Sarthe
175 *bis*, rue Nationale
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 84 02 89

73 Savoie
77, place Métropole
73000 CHAMBÉRY
Tél. : 04 79 33 21 84

74 Haute-Savoie
6, rue de Rumilly
74000 ANNECY
Tél. : 04 50 51 19 87

75 Paris
6, avenue Hoche
75008 PARIS
Tél. : 01 48 56 60 90

76 Seine-Maritime
18, rue Malouet
76100 ROUEN
Tél. : 02 35 72 57 57

77 Seine-et-Marne
1, place Saint-Michel
77000 MELUN
Tél. : 01 64 37 39 51

78 Yvelines
28, boulevard de Lesseps
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 39 50 13 09

79 Deux-Sèvres
164, avenue de La Rochelle
79000 NIORT
Tél. : 05 49 79 56 97

80 Somme
Cité des Métiers
80440 BOVES
Tél. : 03 22 50 40 61

81 Tarn
8, boulevard Andrieu
81000 ALBI
Tél. : 05 63 54 65 33

82 Tarn-et-Garonne
37, faubourg du Moustier
82000 MONTAUBAN
Tél. : 05 63 91 45 47

83 Var
14, rue Picot
83000 TOULON
Tél. : 04 94 92 98 41

84 Vaucluse
12, boulevard Saint-Roch
84000 AVIGNON
Tél. : 04 90 82 16 48

85 Vendée
11, rue Anatole France
85000 LA ROCHE-SUR-YON
Tél. : 02 51 37 04 98

86 Vienne
11, rue Henri Dunant
86000 POITIERS
Tél. : 05 49 01 76 28

87 Haute-Vienne
10, rue du Général Cérez
87000 LIMOGES
Tél. : 05 55 77 13 32

88 Vosges
2, avenue du Général de Gaulle
88000 ÉPINAL
Tél. : 03 29 82 13 37

89 Yonne
7, rue Saint-Germain
89000 AUXERRE
Tél. : 03 86 52 57 46

90 Territoire-de-Belfort
11, boulevard Joffre
BP 10062
90002 BELFORT Cedex
Tél. : 03 84 21 22 61

91 Essonne
24, rue Vigier
91100 CORBEIL-ESSONNES
Tél. : 01 69 22 81 30

92 Hauts-de-Seine
57, avenue Victor Hugo
92400 COURBEVOIE
Tél. : 01 47 78 47 59

93 Seine-Saint-Denis
90, avenue Jean Jaurès
93120 LA COURNEUVE
Tél. : 01 48 36 10 89

94 Val-de-Marne
33, avenue Michelet
94210 LA VARENNE-SAINT-HILAIRE
Tél. : 01 55 12 19 30

95 Val-d'Oise
18, rue Thiers
95300 PONTOISE
Tél. : 01 30 32 75 23

971 Guadeloupe
37, rue Abbé Grégoire
97119 POINTE-À-PITRE
Tél. : 05 90 83 06 63

972 Martinique
Vié Mazi, Trace Paa François
97221 LE CARBET
Tél. : 05 96 53 20 36

973 Guyane
46, rue du Commandant Goinet
97326 CAYENNE Cedex
Tél. : 05 94 31 82 89

974 La Réunion
5, allée des Pierres de Lune
97400 SAINT-DENIS
Tél. : 02 62 41 27 02

Territoire de Nouvelle-Calédonie
Rue Marcel Kollen
BP 2988
98846 NOUMÉA Cedex
Tél. : 00 687 26 28 84

association PRÉVENTION ROUTIÈRE
Centre national - 6, avenue Hoche
BP469.08 - 75360 Paris Cedex 08
Tél. : 01 44 15 27 00 Fax : 01 42 27 98 03
www.preventionroutiere.asso.fr

Conception graphique : www.TristanDuhamel.com • Imprimé sur papier recyclé par CFI avec le label Imprim'vert (mai 2009)